

CONVENTION « Critérium National » de Classe FFVoile 2020

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Fédération Française de Voile (FFVoile), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Nicolas HENARD, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la FFVoile

D'une part

Et

La Weta Classe France, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 3, rue Rataud 75005 PARIS
Représentée par son Président, Monsieur Bruno CHEVALIER, dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée Classe

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « Critérium National » Weta est régi par le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » est joint à la présente. (cf. lien)

2. CALENDRIER

Le « Critérium National » Weta est organisé par le Club Nautique Langogne Naussac du 26 au 28 juin 2020.

3. RESULTATS

La proclamation des résultats se fera sur le site de la Fédération Française de Voile à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régale (fichier format W/DZ) devra être adressée par mail à : V1.resultats@FFVoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le 17 *Janvier* 2020

Pour la Weta Classe France
Bruno CHEVALIER

Pour la FFVoile
Nicolas HENARD

